

# Règlement jeu-concours

## « Rempportez 2 places pour l'avant-première de la série : Le Flambeau, les aventuriers de Chupacabra »

### Article 1 : Organisation du Concours

La société Deliveroo France SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS de Paris sous le n° 810 365 817 et dont le siège social se trouve 36, rue La Fayette, 75009 Paris (ci-après l'« **Organisateur** » ou « **Deliveroo** »), organise du 09/05/2022 à 17h00 au 15/05/2022 à 23h59, un jeu-concours avec obligation d'achat (ci-après le « **Jeu** ») dans les conditions définies au présent règlement (le « **Règlement** »).

### Article 2 : Le Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité ainsi que le respect des lois, règlements et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant au Jeu.

### Article 3 : Date et Durée

Le Jeu se déroule du 09/05/2022 à 17h00 au 15/05/2022 à 23h59 (la « **Durée du Jeu** »).

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

#### 4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ayant reçu une invitation à participer au Jeu par email sur l'adresse email reliée à son compte Deliveroo à la suite d'une Commande Éligible (ci-après le « **Participant** »). L'offre est limitée à une seule participation par Commande Éligible.

Une « **Commande Éligible** » désigne une commande placée, livrée et payée sur le site Deliveroo.fr ou sur l'application Deliveroo, en respect des termes des conditions générales de Deliveroo (<https://deliveroo.fr/fr/legal>), pendant la Durée du Jeu.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

L'Organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque Participant. À cet égard, toute indication portée dans le

bulletin de participation, qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou qui ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées entraînera l'annulation de la participation en cause.

#### **4-2 Validité de la participation**

Toute personne répondant aux conditions de l'article 4-1 ci-dessus peut participer au Jeu en cliquant sur le lien fourni dans l'email envoyé par Deliveroo à la suite de sa Commande Éligible.

Le Participant accèdera alors à un site internet dédié à l'Opération Promotionnelle (<https://www.deliveroo-leflambeau.fr>) et sera invité à répondre à la question posée en cliquant sur l'une des quatre images proposées en réponse et à remplir un formulaire de contact.

Une fois le formulaire rempli et validé, le Participant sera inclus dans un tirage au sort permettant la désignation des gagnants et l'attribution des Lots dans les conditions exposées à l'article 5 du présent Règlement.

#### **Article 5 : Tirage au sort et attribution des Lots**

Un tirage au sort sera effectué par un agent de depotjeux et les résultats seront déposés chez un huissier de justice le 16 mai 2022, à 9h, pour désigner les gagnants du Jeu.

Les deux (2) gagnants du tirage au sort se verront attribuer chacun deux (2) places pour assister à l'avant-première du Flambeau, les aventuriers de Chupacabra, le 18 mai 2022 de 19h00 à 22h30, au Siège de Canal +, au 9/13 Bd de la République, 92100 Boulogne-Billancourt dont le programme est le suivant :

- Démarrage à 19h00
- Cocktail assuré par les équipes de Canal + (pièces sucrées, pièces salées, boissons) de 19h à 20h
- à partir de 20h : diffusion des deux premiers 2 épisodes de la série
- 22h30 : fin de soirée

La dotation n'a de valeur marchande, c'est appelé un moment « money can't buy » (Ensemble, les "Lots")

Il ne peut y avoir qu'un seul Lot par gagnant.

Les gagnants seront informés de leur gain par email sur l'adresse email reliée à leur compte Deliveroo à partir du 16/05/2022 et devront accepter leur Lot en répondant favorablement à cet email dans un délai de vingt-trois (23) heures soit :

- Si le ou les gagnants n'acceptent pas leur Lot entre la réception de l'email d'information du gain (10h00) le 16 mai 2022 et 8h00 le lendemain, le 17 mai 2022, leur participation sera considérée comme annulée ;
- Si des Lots restent à attribuer, les suppléants tirés au sort seront informés par email à 9h00 le 17 mai 2022 et auront jusqu'à 8h00 le lendemain, le 18 mai 2022, pour accepter leur Lot, sinon, leur participation sera considérée comme annulée ;
- Si des Lots restent encore à attribuer, les suppléants de second rang tirés au sort auront la possibilité d'accepter leur Lot en répondant favorablement à l'email d'information du gain jusqu'à 18h le 18 mai 2022, par exception au délai de 23 heures stipulé ci-dessus.

Les Lots ne seront pas remis à un ou des gagnants dans le cas où le ou les gagnants ne répondraient pas à l'email les informant de leur gain dans les conditions stipulées ci-dessus et/ou si l'Organisateur ne parvenait pas à prendre contact avec le ou les gagnants en question dans les vingt-trois (23) heures suivant la notification du gain ou dans le cas où le ou les gagnants en question refuseraient les Lots. Dans les cas ci-dessus mentionnés, la participation des gagnants sera considérée comme abandonnée.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, la participation sera considérée comme abandonnée et l'Organisateur attribuera les Lots de ce ou de ces gagnants à un ou d'autres Participant(s) désigné(s) sous les mêmes modalités que celles exposées à l'Article 5 du présent Règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre l'opération promotionnelle en cas de survenance d'événements, de circonstances, ou de causes échappant à son contrôle raisonnable, dans les conditions définies par l'article 1218 du Code civil. Dans la mesure du possible, tout changement affectant cette opération promotionnelle sera communiqué en avance par la modification du présent Règlement et/ou sur les réseaux sociaux de l'Organisateur.

#### **Article 6 : Données personnelles**

L'Organisateur traitera et conservera les données personnelles des Participants en accord avec sa Politique de protection des données personnelles (accessible ici : <https://deliveroo.fr/fr/privacy>) aux fins et pendant la durée nécessaire de la mise en œuvre et de la gestion du présent Jeu, pour la prise de contact avec les gagnants et pour la remise des Lots.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles, du droit à la portabilité de leurs données, du droit de s'opposer à leur traitement ou d'en obtenir la limitation, et du droit de définir des directives dans le cadre de leur héritage numérique, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à :

- notre service client à [hello@deliveroo.fr](mailto:hello@deliveroo.fr) ; ou
- notre délégué à la protection des données personnelles à [dpo@deliveroo.com](mailto:dpo@deliveroo.com)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à vos données ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.

Les Participants acceptent que l'Organisateur pourra partager des informations et données personnelles (notamment leur adresse e-mail) à un tiers impliqué dans le tirage au sort des Lots (notamment un agent de depotjeux et/ou un huissier de justice) uniquement à des fins d'organisation du Jeu.

#### **Article 7 : Modifications**

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Jeu, au Règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu en refusant le Lot. L'Organisateur se réserve dans tous les cas la faculté, de plein droit, d'interrompre ou d'annuler le Jeu sans avoir à en justifier.

En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou frauduleuse.

#### **Article 8 : Loi Applicable**

Les Conditions Générales de Service de Deliveroo s'appliquent à toutes les commandes effectuées par les Participants dans le cadre du présent Jeu - veuillez consulter la page <https://deliveroo.fr/fr/legal> pour plus d'informations.

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur, dans le respect de la législation française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

#### **Article 9 : Consultation et dépôt du Règlement**

Le présent Règlement est mis à disposition des Participants sur [foodscene.deliveroo.fr](https://foodscene.deliveroo.fr)

Il est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com/) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice et sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via

[depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Pour toute réclamation, merci de contacter notre service client à l'adresse suivante : [hello@deliveroo.fr](mailto:hello@deliveroo.fr) sous un délai de 30 jours à compter de la clôture du Jeu, soit jusqu'au 15/05/2022 à 23h59 inclus.